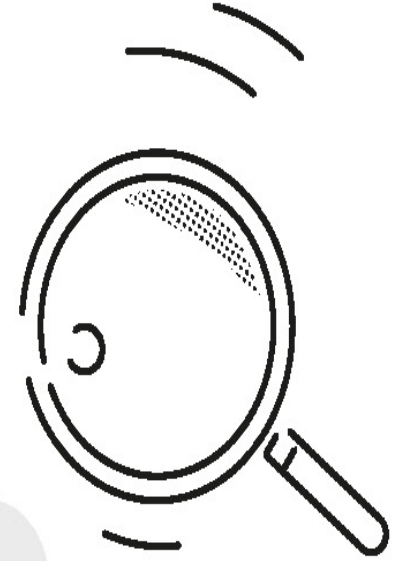




2de

LYCÉE  
SAINTE-PROCULE

# LE NOUVEAU LYCÉE, C'EST QUOI ?



**2<sup>DE</sup>**

En classe  
de seconde,  
**consolidation des  
apprentissages  
fondamentaux**

+ progressif  
de la seconde  
à la terminale

+ d'accompagnement

+ de personnalisation  
des parcours

+ d'approfondissement  
dans les programmes

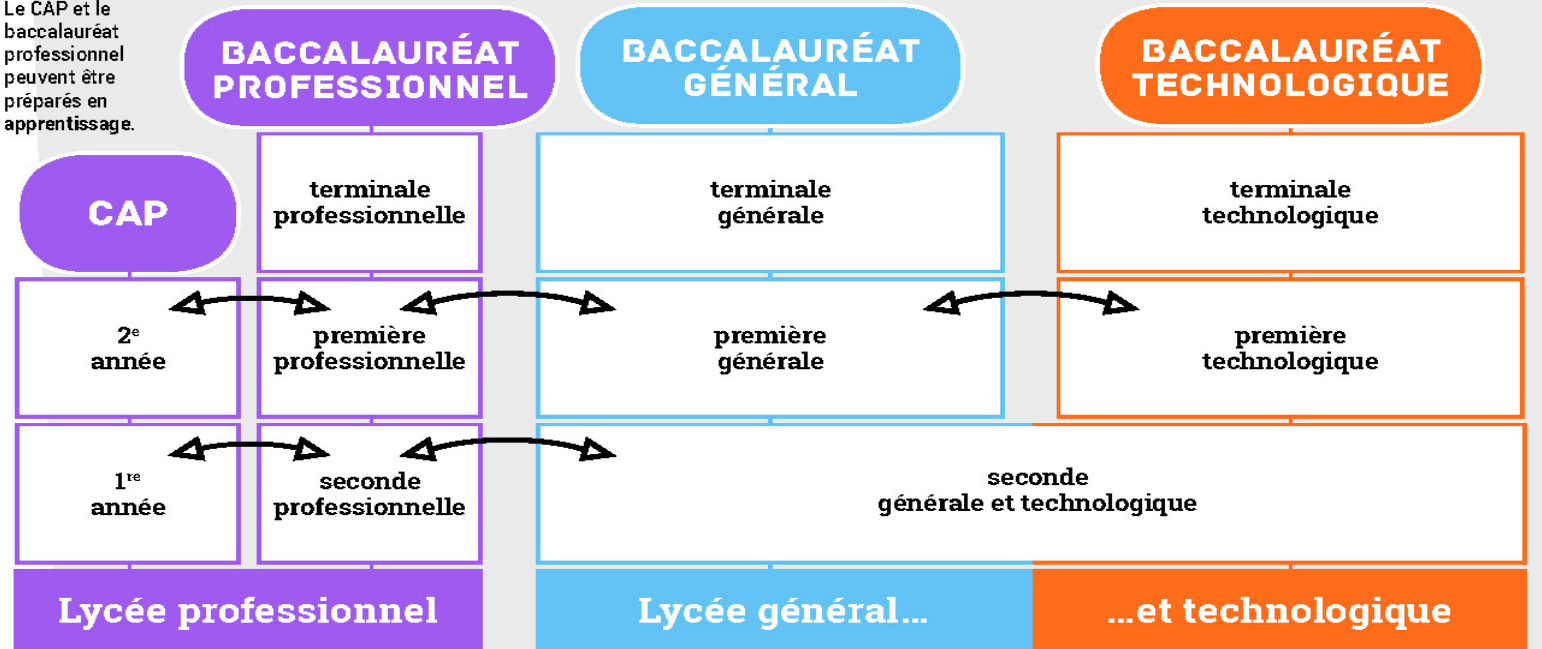
**BAC**

Un baccalauréat  
**+ progressif  
et + juste**

**+ de réussite**  
dans la poursuite  
d'études  
ou l'insertion  
professionnelle

# LA SCOLARITÉ AU LYCÉE

Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en apprentissage.



**APRÈS LA CLASSE DE TROISIÈME**

Des passerelles entre les différentes voies sont possibles.

# La seconde générale et technologique

**Au lycée général et technologique, la classe de seconde est commune à tous les élèves**

## **Ils suivent des cours communs**

- § Français (4h)
- § Histoire-géographie (3h)
- § Langues vivantes A et B (5h30)
- § Sciences économiques et sociales (1h30)
- § Mathématiques (4h)
- § **Physique – chimie (3h)**
- § Sciences de la vie et de la Terre (1h30)
- § Education physique et sportive (2h)
- § Enseignement moral et civique (18h/an)
- § Sciences numériques et technologie (1h30)

## **Ils bénéficient d'un accompagnement**

- § Un test de positionnement en début d'année pour connaître ses acquis et ses besoins en français et en mathématiques
- § Un accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève
- § Du temps consacré à l'orientation

**Les élèves pourront également suivre deux enseignements optionnels au choix : une matière de la voie générale et une matière de la voie technologique (selon établissement).**

**Au cours de l'année de seconde, chaque élève réfléchit à la suite de son parcours vers la voie technologique ou la voie générale.**



# Tutorat Enseignant - Elève

2de

En début d'année chaque élève choisit son **tuteur**.

Ils se rencontrent régulièrement selon les besoins pour **faire le point**.

Le but étant de créer un climat de confiance afin de fixer **des objectifs à atteindre**, de permettre à l'élève d'avoir conscience de ses pratiques personnelles face au travail et aux impératifs imposés par le cadre scolaire afin de les améliorer.



## ■ Test de positionnement :

A Ste Procule, chaque élève passe **un test de positionnement dans toutes les matières**, qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins.

Les résultats sont anonymes, personnels, uniquement partagés avec les professeurs concernés et la famille et permettent la mise en place d'un accompagnement personnalisé de l'élève.

## Aide personnalisée

Chaque lycéen bénéficie d'un accompagnement adapté à ses besoins, notamment pour consolider sa maîtrise de l'expression écrite et orale.



Responsable

# Acteur et citoyen

2de

- Chaque année, réfléchir ensemble à un **thème de société** (bioéthique, vivre ensemble,...)
- Gestion autonome du **foyer**
- En travaillant par **Projets** : mieux comprendre le sens des apprentissages, favoriser la responsabilisation, motiver,...





# Le parcours personnel de l'élève au cœur du dispositif

2de

- **Sophrologie**

par un personnel diplômé permettant aux élèves de diminuer l'anxiété et gérer le stress afin de mieux préparer les examens

- **Echanges linguistiques**

Nos élèves **partent** une semaine à Valencia et **accueillent** les Valenciens

- **Classe Natation**

Des **emplois du temps adaptés** aux entraînements

- **Ouverture culturelle et sportive**



# Aide à l'orientation

## Rencontres avec des **professionnels**

- Lors des **stages d'observation** en milieu professionnel. Une semaine au minimum pour les 2de.
- Lors des **rencontres** au sein de l'établissement : en lien avec le thème de l'année par exemple,...
- Pour aider à la construction de chaque projet personnel : **Infosup, Forum d'Orientation,...**

### En classe :

- À la fin du deuxième trimestre, chaque élève devra formuler des souhaits d'orientation grâce à la « **fiche dialogue** » renseignée par les parents, qui sera le support des échanges entre la famille et l'établissement.
- Pour la voie générale, au 2<sup>ème</sup> trimestre, chaque élève devra indiquer 4 enseignements de spécialité qui l'intéressent pour la classe de 1<sup>re</sup>
- Le conseil de classe émet des recommandations sur ces souhaits, en fonction du potentiel de l'élève
- Ces pistes font l'objet d'échanges entre la famille, l'élève et l'équipe éducative pour aboutir, après avis du conseil de classe du troisième trimestre, au choix de 3 spécialités pour la classe de 1<sup>re</sup>.
- Pour la voie technologique, l'élève et sa famille indiquent leurs souhaits de série qui fera l'objet d'une décision d'orientation au troisième trimestre après discussion avec l'équipe éducative.





# La voie générale

## **Tous les élèves suivent des enseignements communs :**

- § Français (4h) / Philosophie (4h)
- § Histoire-géographie (3h)
- § Enseignement moral et civique (18h/an)
- § Langues vivantes A et B (4h30- 4h)
- § Education physique et sportive (2h)
- § Enseignement scientifique (2h)

**Les enseignements de spécialité permettent d'approfondir ce qui motive et qui prépare à l'enseignement supérieur.**

Les sites et documents de l'ONISEP donnent la carte des enseignements de spécialité proposés dans les établissements

## **Les élèves suivent des enseignements de spécialité**

- § Arts
- § Humanités, littérature et philosophie
- § **Littérature et langues et cultures de l'Antiquité**
- § Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- § Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- § Sciences économiques et sociales
- § Mathématiques
- § Physique-chimie
- § Sciences de la vie et de la Terre
- § Numérique et sciences informatiques
- § **Sciences de l'ingénieur**
- § Biologie-écologie (lycées agricoles)

**Des enseignements optionnels, libre choix (un en première et deux en terminale).**

# La voie technologique

## Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- § Français (3h) / Philosophie (2h)
- § Histoire – géographie (1h30)
- § Enseignement moral et civique (18h/an)
- § Langues vivantes A et B (4h)
- § Education physique et sportive (2h)
- § Mathématiques (3h)

**Chaque série permet d'approfondir des enseignements de spécialité concrets et pratiques pour bien préparer aux études supérieures.**

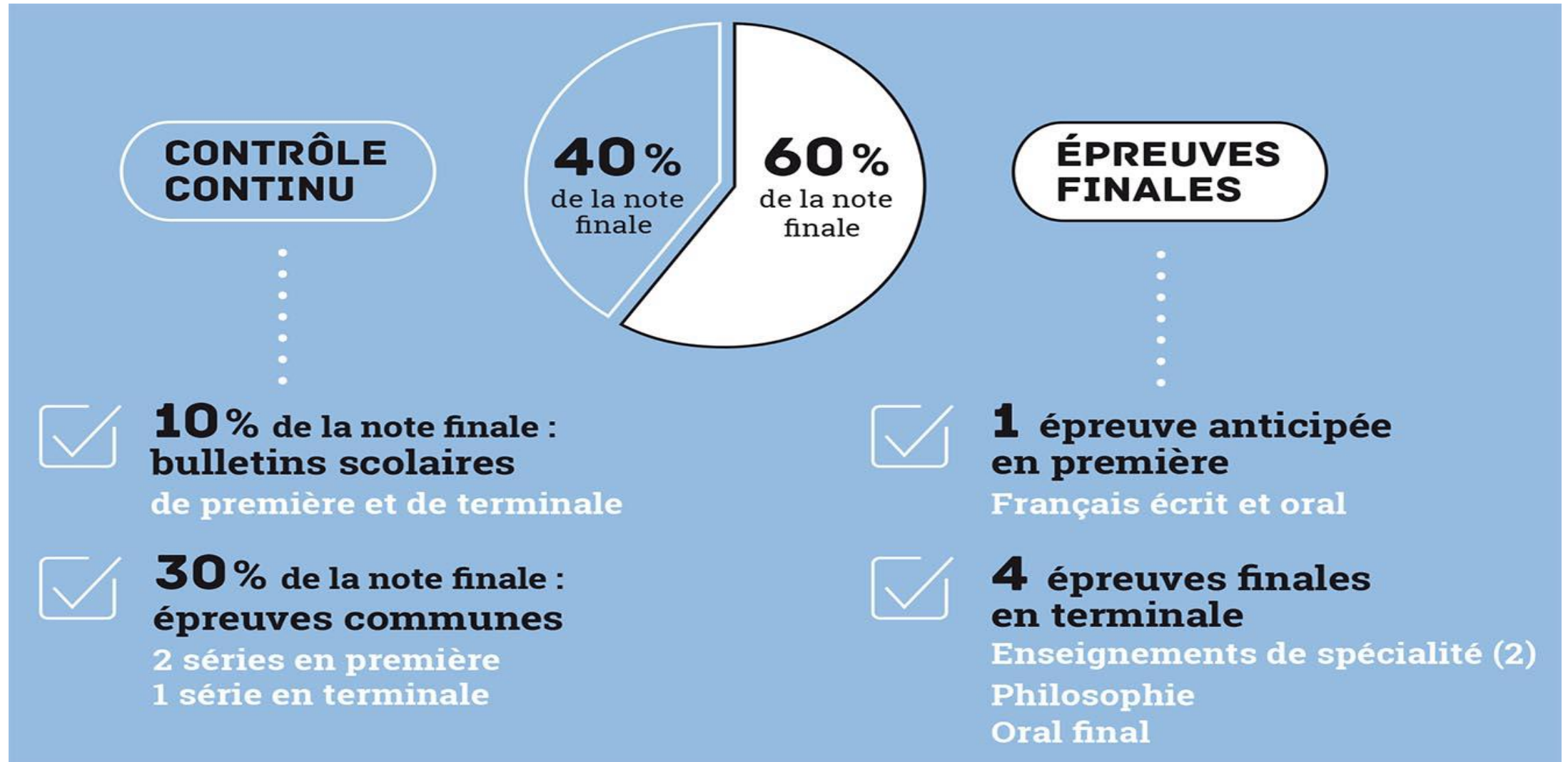
**Les sites et documents de l'ONISEP** donnent la carte des séries proposées dans les établissements

## Les élèves suivent des enseignements de spécialité de la série choisie :

- § ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- § STL : Sciences et technologies de laboratoire
- § STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- § STI2D : **Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable**
- § STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- § STHR : **Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration**
- § TMD : Techniques de la musique et de la danse
- § STAV : **Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant** (dans les lycées agricoles uniquement)

**Des enseignements optionnels, au choix en fonction de la série.**

# Les épreuves du nouveau baccalauréat



# le Baccalauréat

Voie Générale  
et  
Technologique

- Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale
  - **1 épreuve anticipée** de français en 1<sup>re</sup> (écrit et oral).
  - **4 épreuves en terminale** : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et une épreuve orale terminale.
  - Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du baccalauréat.
- Le contrôle continu représente 40% de la note finale
  - **10 % pour la prise en compte des bulletins** de 1<sup>re</sup> et de terminale dans l'ensemble des enseignements pour encourager la régularité du travail des élèves.
  - **30 % pour des épreuves communes** de contrôle continu organisées pendant les années de 1<sup>re</sup> et de terminale afin de valoriser le travail des lycéens.

## Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves finales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).



# LYCÉE SAINTE-PROCULE

Toutes les séries\* Enseignements communs

|                                      | Première  | Terminale |
|--------------------------------------|-----------|-----------|
| FRANÇAIS                             | 3 h       | -         |
| PHILOSOPHIE                          | -         | 2 h       |
| HISTOIRE GÉOGRAPHIE                  | 1 h 30    | 1 h 30    |
| LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B | 4 h       | 4 h       |
| ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE       | 2 h       | 2 h       |
| MATHÉMATIQUES                        | 3 h       | 3 h       |
| ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE        | 18 h / an | 18 h / an |

\* Sauf IDM et STAV

Enseignements de spécialité

3 spécialités Première

2 spécialités Terminale

|      |    |  |  |    |
|------|----|--|--|----|
| ST2S | 3h | -Physique et chimie pour la santé              | -Chimie, biologie et physiologie humaines      | 8h |
|      | 5h | -Biologie et physiopathologie humaines         |  |    |
|      | 7h | -Sciences et techniques sanitaires et sociales | -Sciences et techniques sanitaires et sociales | 8h |



RESULTATS DU BAC

SAINTE-PROCULE

Enseignements optionnels

> Au choix en fonction de la série



Débouchés

- Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)
- Assistant de Service Social
- Educateur spécialisé
- Aide-soignant
- BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social
- BTS Economie Familiale et Sociale
- BTS Diététique
- BTS Esthétique Cosmétique
- DUT Carrières Sociales
- Préparateur en pharmacie
- Facultés de Biologie, Psychologie, STAPS,...

|              | 2015         | 2016         | 2017         | 2018         | 2019 |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------|
| 100%         | 100%         | 100%         | 100%         | 100%         | 100% |
| 50% mentions | 30% mentions | 71% mentions | 66% mentions | 58% mentions |      |
|              |              |              |              |              |      |
| 11%B         | 10%TB        | 6%TB         | 6%TB         | 16%B         |      |
| 39%AB        | 20%AB        | 12%B         | 20%B         | 42%AB        |      |
|              |              | 53%AB        | 40%AB        |              |      |



**Inscription auprès de Mme RUTILY,  
chef d'établissement**

Établissement sous contrat avec  
l'État  
Ouvert aux élèves boursiers  
Desservi par les bus du Conseil  
Départemental de l'Allier et de la  
SNCF. Bus gratuits pour les lycéens  
résidents dans l'Allier

### TARIFS LYCEE 2020 / 2021\*

Contribution / Mois : 75 €

Demi-Pension : 5,30€  
ou possibilité de prendre un repas  
« sorti du sac » au foyer

\*La totalité du Règlement financier est accessible sur  
[www.sainteprocule.fr](http://www.sainteprocule.fr) ou sur simple demande à l'établissement